

Concept de sélection CM de para cyclisme sur route

**CM à Huntsville (USA)
04.09. – 07.09.2026**

Version: FINALE

1. Date de la manifestation

04.09. – 07.09.2026

2. Conditions d'admission du CIP/de la FI

Voir [Championnats du monde route paracyclisme UCI – Documents officiels](#)
[Bulletin d'informations CM de Huntsville \(USA\)](#)

Directives relatives aux places de quota: la répartition des quotas pour les CM sera publiée sur le [site Internet de l'UCI](#). Une première répartition provisoire des quotas sera publiée au terme de la saison de Coupe du monde de para cyclisme sur route de l'UCI. Une mise à jour définitive sera ensuite publiée dès que tous les événements de qualification auront été disputés.

Admissibilité (critères de qualification) selon le CIP/l'UCI

- Posséder une licence UCI délivrée par la fédération nationale (Swiss Cycling)
- Avoir au moins 14 ans au 31.12.2026
- Avoir participé à au moins une compétition UCI de para cyclisme entre le 01.01.2025 et le 15.07.2026
- Avoir un statut de classification UCI «Confirmed» ou «Review à une date postérieure au 31.12.2025» (ne s'applique pas aux pilotes de tandem)

3. Sélections

3.1 Généralités

Les Directives relatives à la performance exigée pour les concepts de sélection aux CM servent de base à l'élaboration des concepts de sélection. Il convient de fixer les limites A de façon à ce qu'on puisse escompter, de la part des athlètes qui les atteignent, une place

dans le premier tiers du classement des CM ou au moins dans le top 10. Les limites B doivent correspondre à une place dans la première moitié du classement.

Lors des compétitions de sélection, les athlètes doivent prouver qu'ils ou elles sont en mesure de planifier et de fournir des performances optimales en vue d'une compétition. Atteindre une limite A ou B est une exigence de base pour que l'entraîneur·e propose un·e athlète à la sélection.

La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) rend une décision de sélection à l'intention de la Commission de sélection de Swiss Paralympic, qui se compose du Président, du Vice-président et de la Secrétaire générale, qui prend alors la décision finale quant à la sélection.

3.2 Période de sélection

Toutes les compétitions disputées pendant la période suivante sont prises en considération par l'entraîneur·e national·e pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à la FAKO de Swiss Paralympic:

19.03.-21.06. 2026

Compétitions de sélection

Les compétitions ci-après constituent la base pour remplir les critères de sélection.

Courses de Coupe du monde/CE:

19. -22.03.2026	CM Chiang THA
28.04.- 01.05.2026	Middelkerke BEL
07.05.-10.05.2026	Montesilvano ITA
12. -14.06.2026	Maniago ITA

Courses C1:

29.03.2026	1 ^{re} étape du Giro Handbike, Noventa di Piave ITA
11. -12.04.2026	Due Giorni del Mare, Marina di Massa ITA
25. -26.04.2026	Verolanuova ITA
29. -31.05.2026	Méjannes FRA
21.06.2026	2 ^{re} étape du Giro Handbike, Cesano Maderno ITA

3.3 Critères de sélection

Critères principaux: Les performances exigées sont les suivantes:

Limite A:

Position dans le 1^{er} tiers du classement lors d'une Coupe du monde/EM, mais au moins dans le top 10

ou

Place dans le 1^{er} quart du classement lors d'une course C1, mais au moins dans le top 8

Limite B:

Position dans la 1^{re} moitié du classement d'une course de Coupe du monde/EM, mais au moins dans le top 20

ou

1 Place dans le 1^{er} tiers du classement lors d'une course C1, mais au moins dans le top 10

Pour remplir les critères de sélection, il faut impérativement participer à au moins deux (2) compétitions de sélection (dont au moins une Coupe du monde ou un CE).

Remplir les critères de sélection constitue une condition indispensable, mais pas nécessairement suffisante, pour prétendre à une sélection.

Jugement de l'entraîneur·e

Si l'athlète atteint au moins la limite B, le jugement de l'entraîneur·e est également pris en compte. Celui-ci ou celle-ci s'appuie sur les critères suivants:

- 1 Évolution de la courbe
- 2 Santé
- 3 Potentiel de médaille selon le classement corrigé par nation
- 4 Potentiel pour l'avenir

Si cela s'avère judicieux, il est également possible de sélectionner les athlètes à l'avance.

3.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi directement après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur·e national·e propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

3.5 Sélection tactique

Il est possible de proposer à la sélection un·e athlète pour des raisons tactiques.

Les athlètes peuvent prendre le départ, pour des raisons tactiques, dans des disciplines dont ils ou elles ne remplissent pas les critères de sélection, à la condition toutefois qu'ils ou elles atteignent le MQS dans la discipline en question.

4. Communication

L'entraîneur·e national·e s'assure que les athlètes et les entraîneur·e·s impliqués ont pris connaissance du concept de sélection et l'ont lu dans son intégralité.

L'entraîneur·e national·e dépose sa proposition de sélection auprès de SSFR/PluSport. SSFR/PluSport transmet ensuite les propositions à la FAKO. Cela vaut aussi pour les changements apportés ultérieurement au concept de sélection.

La FAKO se prononce sur la sélection et communique sa décision à la Commission de sélection de Swiss Paralympic, qui prend alors la décision finale quant à la sélection.

Swiss Paralympic fait part oralement de sa décision définitive à l'entraîneur·e national·e, qui a pour mission d'informer immédiatement les athlètes concerné·e·s par téléphone, y compris en cas de décision négative. Dès que la première phase de communication est terminée, Swiss Paralympic informe tous les athlètes par écrit.

Les candidat·e·s qui n'ont jamais fait partie de la sélection finale sont informé·e·s directement et exclusivement par l'entraîneur·e national·e. C'est seulement une fois que tous les athlètes et membres de la délégation ont été mis·e·s au courant de la décision que Swiss Paralympic publie un communiqué de presse à l'intention du grand public.

5. Calendrier

Dépôt de la proposition de sélection par l'entraîneur·e national·e: 29 juin 2026
Date officielle de la sélection par Swiss Paralympic: 30 juin 2026

FAKO
SWISS PARALYMPIC



par délégation Elisabeth Zwahlen



Tom Reulein



Andreas Heiniger

Entraîneur national SSFR



Mathias Frank

Entraîneur national PluSport



Scott Bugden

Ittigen, le 14.04.2026